

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20190321-2019-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 29/03/2019

DÉCISION DU BUREAU

N° 2019-03-03

Séance du 21 mars 2019



PRESIDENT : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Absents excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE, représenté par Mme Nathalie JAQUEMET
M. Bernard DEBAIN, représenté par Mme Sonia BRAU

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Mise à jour du règlement de collecte et de ses annexes

Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de Versailles Grand Parc

LE BUREAU, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 21 mars 2019,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, relative à engagement national pour l'environnement ;

Vu la délibération n°2015 10 15 autorisant le bureau communautaire à adopter et modifier les règlements de collecte, de traitement et de revalorisation des déchets ainsi que des déchèteries de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tous les actes s'y affèrent, puis de les notifier aux communes concernées afin que leurs Maires puissent les formaliser par voie d'arrêté pour leur entrée en vigueur ;

Vu la délibération n°2017-12-17 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, en date du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de

compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics ;

Afin d'encadrer les dispositions relatives au service de collecte des déchets, notamment les règles de tri et de présentation des déchets, un règlement de collecte a été proposé aux communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2007.

Ce document présente le matériel mis à la disposition des usagers (particuliers ou professionnels), les types de déchets collectés et les règles de présentation des déchets à la collecte.

Il encadre également l'utilisation des bacs, de certains sacs et présente la liste précise des déchets relevant du service de collecte assuré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'évolution des services du marché de collecte nécessite notamment la prise en compte des éléments suivants :

- La fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt ;
- La distribution de sacs à déchets végétaux organisée désormais par l'Agglomération sur la partie Le Chesnay de la commune du Chesnay-Rocquencourt (prestation confiée à un prestataire)
- La prise de rendez-vous pour la collecte des objets encombrants pour l'habitat pavillonnaire sur la partie Le Chesnay de la commune du Chesnay-Rocquencourt qui est désormais assurée par l'Agglomération (prestation confiée au prestataire de collecte)
- La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables de la rue Victor André Robert de la commune du Chesnay-Rocquencourt en mini- benne ;
- Le passage en bacs à ordures ménagères sur la résidence Grand Siècle sur Versailles (arrêt de collecte en compacteur)
- Le changement du jour de collecte des objets encombrants sur deux résidences pavillonnaires (Domaine des Tuileries, Domaine Bignon) sur la commune de Noisy-le-Roi
- La mise en place de bennes dédiées pour la collecte des déchets des producteurs de la rue des Prés aux bois situés sur le côté pair de la portion allant de la rue de l'Ecole des Postes à l'avenue de Paris à Versailles
- L'ouverture d'une nouvelle déchèterie sur la commune du Chesnay-Rocquencourt accessible uniquement aux habitants de cette commune
- La mise à disposition de lombricomposteurs sur le territoire

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes du règlement de collecte des déchets et de ses annexes dont le cahier des prescriptions techniques ;*
- 2) *d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le règlement de collecte des déchets ;*
- 3) *de charger les Maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;*

- 4) *que Monsieur le Directeur général des services et Madame la Trésorière municipale de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
- *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - *Madame la Trésorière municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de membres du Bureau : **19**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité.

pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services